

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUILLET 2024

Convocations adressées le : mercredi 26 juin 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 8
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU

Suppléants à voix délibérative :

néant

Suppléants sans voix délibérative :

Nathalie SAVATON

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christine BLET ; Christian BONNARD ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ; Aude GOBLET ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

**C 24/07/03 – TRAMWAY – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 38 RUE AUGUSTIN
FRESNEL A CHAMBRAY-LES-TOURS**

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

La Chambre d'agriculture de l'Indre et Loire est propriétaire de la parcelle cadastrée section parcelle AW n°440 sise 38 rue Augustin Fresnel à Chambray-lès-Tours.

Une partie de cette parcelle, d'une superficie d'environ 301 m², est concernée par le projet de ligne de TRAMWAY. Il s'agit d'une emprise de forme rectangulaire, située en façade sur l'avenue de la République, non-bâtie mais clôturée et enherbée.

Cette emprise foncière est classée en zonage UX, zone à vocation économique.

Sur cette emprise de parcelle impactée était installé un panneau publicitaire, propriété de la société JCDECAUX FRANCE dont la convention a été résiliée en raison de sa non-conformité au règlement local de publicité intercommunal. La parcelle est donc aujourd'hui libre d'occupation

Les domaines ont estimé cette emprise foncière libre d'occupation au prix de 26 710€ le 28 avril 2022.

Par courrier en date du 29 août 2022, le Syndicat des Mobilités de Touraine a donc proposé l'acquisition de cette emprise foncière au prix de 26 710 €, libre d'occupation avec des travaux de reconstitution composé d'un muret d'une hauteur de 60 cm et d'une clôture de 2 m.

Par courrier en date du 8 avril 2024, la Chambre d'agriculture de l'Indre et Loire a accepté l'offre de vente avec lesdits travaux de reconstitution devant être conduits de manière homogène avec ceux afférents à la propriété de la société civile immobilière Bâtis de Touraine.

Compte tenu du délai écoulé entre l'offre du SMT et son acceptation, l'avis des domaines a été actualisé le 27 mai 2024 à 27 090 € sans faire l'objet d'une nouvelle proposition.

La superficie de l'emprise foncière à acquérir sera établie par document d'arpentage à intervenir.

Il est souligné que les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'accepter cette offre aux conditions susmentionnées, étant précisé que l'acte de vente pourra être signé à la condition que le bien soit libre d'occupation et le panneau publicitaire démonté.

L'acte de vente sera rédigé par Mr Véronique GRIGUER, notaire à Chambray-lès-Tours.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 27 mai 2024

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 38 Rue Augustin Fresnel à Chambray-lès-Tours, situé sur une partie de la parcelle cadastrée section AW n°440 d'une superficie de 301 m² environ qui sera spécifiée par document d'arpentage à intervenir, moyennant le prix net vendeur de 26 710 €,
- **DIT QUE** l'emprise foncière sera acquise libre d'occupation, le panneau publicitaire devant être démonté avant signature de l'acte de vente,
- **Dit que** travaux de reconstitution seront réalisés dans le cadre de l'opération l'opération Lignes2tram sous la maîtrise d'ouvrage délégué du SMT au groupement Transamo La set (muret d'une hauteur de 60 cm et clôture de 2 m) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, signer l'acte authentique afférent à cette acquisition et tous les documents s'y rapportant. La rédaction de l'acte authentique sera confiée à l'étude notariale de Véronique GRIGUER, notaire à Chambray-lès-Tours,
- **DIT** que les frais d'actes notariés de géomètre et de travaux de reconstitution liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,



Franck MAZET

Pour le Président et par
délégation,



La Directrice,

Soazic LE GUEN